

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mil-vingt-six et le premier avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALETs, Marjorie CHOPIN, Serge CORRE, Anne FAIMALI, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, Marc PEZIER, François PIERAGNOLO

Absents : Néant

Excusés : Olivier LE CUNF

Secrétaire : Noémie GALVEZ

Mr Olivier LE CUNF donne procuration à Mme Nadine BARTHE.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

OBJET : CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET NOMINATION DE DELEGUES

Délibération n° 02-04-2026

Mme le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et composées exclusivement de conseillers municipaux.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.



Mme le Maire propose de créer 5 commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- **POLE 1** : PATRIMOINE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (PLU, bâtiments, voirie...)
- **POLE 2** : SOLIDARITES ET POPULATION (CCAS DE NAVARRENX)
- **POLE 3** : EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE ET CITOYENNETE (Ecole, vie associative, culturelle et sportive, participation citoyenne)
- **POLE 4** : ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT (économie locale, commerce, marchés, tourisme, cadre de vie)
- **POLE 5** : PILOTAGE (Finances, RH, marchés publics, communication)

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE la création des **5 POLES** énumérés ci-avant pour la durée du mandat municipal.

PROCÈDE à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et la volonté unanime du Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret, en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, sont désignés au sein des commissions suivantes en appliquant le principe de représentation proportionnelle des différents groupes composant le Conseil Municipal :

POLE 1 – PATRIMOINE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Mr Cyril LAVAUZELLE
- Mr Henri CAZALET
- Mme Anne FAIMALI
- Mr François PIERAGNOLO
- Mme Noémie GALVEZ

POLE 2 – SOLIDARITES ET POPULATIONS

MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE NAVARRENX

Mme le Maire Nadine BARTHE en étant Présidente de droit

Membres élus du conseil municipal :

- Mr Paxkal BORDAGARAY
- Mr François PIERAGNOLO
- Mr Marc PEZIER
- Mme Natacha LEMBEYE



Membres de la société civile ayant fait acte de candidature :

- Mme Agnès LAILHACAR, représentante de la société civile
- Mme Anne ESPIL, représentante de la société civile
- Mme Monique COUSTÉ, représentante de l'association CARITAS (Secours Catholique)
- Mme Françoise LABORDE, représentante du CODDA (Banque alimentaire)

POLE 3 – EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETE

- Mr Serge CORRE
- Mr Marc PEZIER
- Mr Paxkal BORDAGARAY
- Mme Natacha LEMBEYE
- Mme Noémie GALVEZ
- Mme Marjorie CHOPIN
- Mr Olivier LE CUNF
- Mr Henri CAZALETs

POLE 4 – ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT

- Mme Françoise HIVERT
- Mme Tiphaine ROUGIER
- Mme Jessica HUTCHINSON
- Mr François PIERAGNOLO
- Mme Anne FAIMALI
- Mr Serge CORRE

POLE 5 - PILOTAGE

- Mme Nadine BARTHE
- Mme Tiphaine ROUGIER
- Mme Marjorie CHOPIN
- Mr Henri CAZALETs
- Mme Françoise HIVERT
- Mme Noémie GALVEZ

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Fait et délibéré à NAVARRENX les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Nadine BARTHE



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le



ID : 064-216404160-20260401-02042026-DE



Publié le : 30/04/2026 13:34 (Europe/Paris)

Par : accueil

https://www.ville-navarrenx.fr/documents_administratifs/60842